PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULAIN, Maire.

Étaient présents : MM. Christian POULAIN, Alain REGRAY, Bernadette JOUENNE, Stéphane CHENU, Damien AUROY, Christophe BAZIN, Aymeric BENOIT, Alexandre CASTEL, Rodrigue DALIBARD et M^{mes} Nathalie DELFAU, Marine SAUVAGET, Johannie THOMASSE et Emilie YBERT.
Absents excusés : M^{mes} Sophie TENCÉ, procuration à Nathalie DELFAU et Sandrine ADAM, procuration à Bernadette JOUENNE.
Présents : 13 **Pouvoir :** 2 **Votants :** 15
Secrétaire de Séance : M^{me} Marine SAUVAGET.
Date de la convocation : 11/09/2026.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 18/06/2026.

1/ Révision 2026 des tarifs de cantine et de garderie.

2/ Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Senier-Sous-Avranches pour 2 enfants domiciliés à Saint-Ovin, année scolaire 2025-2026.

3/ Demande de subventions.

4/ Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2026.

5/ Projet d'achat et de rénovation du bar-épicerie rue Alexis Lemétayer.

- Questions diverses.

DÉLIBERATIONS – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULAIN, Maire.

Étaient présents : MM. Christian POULAIN, Alain REGRAY, Bernadette JOUENNE, Stéphane CHENU, Damien AUROY, Christophe BAZIN, Aymeric BENOIT, Alexandre CASTEL, Rodrigue DALIBARD et M^{mes} Nathalie DELFAU, Marine SAUVAGET, Johannie THOMASSE et Emilie YBERT.
Absents excusés : M^{mes} Sophie TENCÉ, procuration à Nathalie DELFAU et Sandrine ADAM, procuration à Bernadette JOUENNE.
Présents : 13 **Pouvoir :** 2 **Votants :** 15
Secrétaire de Séance : M^{me} Marine SAUVAGET.
Date de la convocation : 11/09/2026.
Date d'affichage : 24/09/2026

N ° DÉLIBERATION	OBJET DE LA DÉLIBERATION	DÉCISION
2026-09-17-01	Révision 2026 des tarifs de cantine et de garderie	**FAVORABLE UNANIMITÉ**
2025-09-17-02	Demande de subventions	**FAVORABLE UNANIMITÉ**
2026-09-17-03	Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2026	**FAVORABLE UNANIMITÉ**

MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX ET DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE AU 1ER OCTOBRE 2026 :
(2026-09-17-01)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie fixés comme suit pour l'année scolaire 2026-2027 :

Tarifs cantine :
Enfant : de la commune : 4.00 € hors commune : 5.00 €
Service enfant allergique : de la commune : 1.70 € hors commune : 2.10 €
Adulte repas journalier : 7.70 €
Adulte repas exceptionnel (Noël, fête…) : 5 €.

Tarifs garderie :
Matin : 1.60 € Soir (avec goûter) : 2.70 €
Tarif unique (commune et hors commune) enfant allergique : 1.60 €.

A la demande des parents, le forfait mensuel garderie est rétabli et fixé à 45 € à compter du 1er octobre 2026.
Il est précisé que l'application du forfait mensuel peut résulter du choix des parents et à ce moment-là, il s'appliquera sur l'année scolaire complète. Mais il se déclenche aussi ponctuellement au mois lorsque le montant des frais de garderie dépasse 45 €.
Les parents doivent désormais réserver la cantine et la garderie du soir (uniquement) pour leurs enfants au minimum 48h avant, hors week-end et jours fériés. L'annulation se fait dans les mêmes conditions.

VOTE DES SUBVENTIONS 2026 :
(2026-09-17-02)

Messieurs Rodrigue DALIBARD et Alain REGRAY, respectivement vice-président et secrétaire de l'association sportive de Saint-Ovin, ne prennent pas part au vote. Madame Johannie THOMASSE, membre du bureau de l'APE, ne prend pas part au vote non plus. Monsieur le Maire se retire également, sa femme étant trésorière de la Croix rouge.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (M. Damien AUROY ayant voté contre l'attribution de la subvention à la société de chasse de l'Avranchin), d'attribuer les subventions aux associations mentionnées ci-dessous pour l'année 2026 :

Associations	**Subventions 2026**
Société de Chasse de l'Avranchin (Avranches)	100 €
Association Sportive Saint-Ovin	300 €
APE Saint-Ovin	300 €
Comité des Fêtes de Saint-Ovin	300 €
Club du 3ème âge de Saint-Ovin	300 €
Croix Rouge Française (Avranches)	100 €
FSL Département Manche	474.60 € (0.60 € x 791 habs)
FAJ Département Manche	181.93 € (0.23 € x 791 habs)
Association des donneurs de sang (Ducey-Les-Chéris)	200 €
Total	2 256.53 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2026 :
(2026-09-17-03)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, pour cause de crédits insuffisants à l'article 2151 (réseaux de voirie), opération 71 (voirie), en dépenses d'investissement, il est nécessaire de procéder au transfert de crédits suivant :
Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver comme suit la Décision Modificative N°2 du budget primitif 2026, étant précisé que cette décision n'en remet pas en cause l'équilibre.

Décision modificative n°2 au BP 2026 :

Dépenses d'investissement :
Opération n° 68 (City-stade), article 2188 (autres immobilisations corporelles) : - 8 000 €.
Opération n° 71 (voirie), article 2151 (réseaux de voirie) : + 8 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-04-09-04 du 09 Avril 2026, portant adoption du budget,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Adopte la décision modificative N°2 du budget primitif 2026, telle que plus-haut présentée.

Questions diverses :

- La commune n'a pas d'obligation de participer aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Senier-Sous-Avranches pour 2 enfants domiciliés à Saint-Ovin, année scolaire 2025-2026. En effet, elle dispose d'une structure d'accueil.
- Projet d'achat et de rénovation du bar-épicerie rue Alexis Lemétayer :
Une étude a été réalisée par la Foncière de Normandie et la CCI, le conseil municipal demande au maire de choisir un maître d'œuvre pour estimer le montant des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h35.

Le Président,
Le Maire, Christian POULAIN

La secrétaire,
Marine SAUVAGET,